



Communiqué de presse

Le 13 mars 2018

## **Les récentes victoires judiciaires des Tours Hermitage Plaza, futures plus hautes tours d'Europe, valident leur objectif de livraison pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.**

Les Tours jumelles Hermitage Plaza peuvent maintenant se fixer comme objectif leur livraison pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 et participer au rayonnement de Paris dans le monde à cette occasion. Emin Iskenderov, Président du Groupe Hermitage, l'a confirmé ce mardi 13 mars, en présence de Bouygues, à l'ouverture du MIPIM.

Après huit ans de recours et d'obstacles de toutes sortes, plusieurs décisions judiciaires décisives viennent d'être rendues ces dernières semaines qui montrent qu'Hermitage sort du tunnel et va pouvoir lancer son Projet iconique qui s'inscrit dans le nouvel élan de La Défense et du Grand Paris.

En outre, l'environnement économique et politique a changé très favorablement en France et dans l'appréciation des investisseurs étrangers qui reprennent position en Europe et portent un nouveau regard sur la France et sur Paris.

Enfin, les progrès réalisés ces dernières années dans les techniques de construction et le management des grands projets vont permettre un achèvement beaucoup plus rapide que dans les projections initiales.

**Les permis de construire validés.** Le 7 décembre 2017, la Cour d'Appel a validé les trois permis de construire sous réserve de modifications mineures. Les permis de construire modificatifs ont été déposés le 22 décembre et sont en cours d'instruction pour une décision dans quelques semaines.

**Validation définitive du compromis de vente.** Le 28 février dernier, la Cour de Cassation a donné définitivement raison au Groupe Hermitage contre l'association Vivre à La Défense et 13 locataires qui essayaient de faire annuler le compromis de vente avec Logis Transports.

**Expulsions.** Par ailleurs, le 27 février, le Tribunal d'Instance de Courbevoie a rendu le premier jugement exécutoire d'expulsion, qui concerne le Président de cette association, lui-même locataire. Ce jugement vient d'être suivi de 8 autres qui prononcent également l'expulsion immédiate des 8 derniers locataires de l'immeuble Bretagne.

Hermitage lancera avec Logis Transports la même procédure pour Anjou que celle conduite pour Bretagne qui aboutira aux mêmes jugements d'expulsion après un délai de 6 mois.

Logis Transports et Hermitage ont toujours privilégié la recherche de solutions amiables de relogement et ont proposé à minima plus de 10 logements similaires (et jusqu'à 36 pour certains) à chaque locataire restant, dans la zone géographique de son choix et pendant une durée de plus de 2 ans.

Mais maintenant, les jugements que le Tribunal d'Instance de Courbevoie vient de prononcer changent totalement la situation des locataires restants qui espéraient ouvertement faire chanter Hermitage et sont enfin déboutés de leurs procédures abusives.

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 000 000 €

1 et 3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 [www.hermitage.fr](http://www.hermitage.fr)  
449 818 509 R.C.S. PARIS SIRET 449 818 509 00027

## **Des avancées judiciaires qui vont aussi permettre de débloquer les financements**

La levée de ces incertitudes judiciaires était primordiale pour les partenaires financiers d'Hermitage. Ils ne pouvaient pas s'engager tant que les recours n'étaient pas jugés et que le calendrier se trouvait hypothéqué par des risques de report.

Maintenant que l'horizon s'éclaircit, le Groupe Hermitage a repris ses investissements en fonds propres supplémentaires.

Jusqu'à présent, le Groupe a financé l'opération en fonds propres, sans dette bancaire, en investissant un montant de 233 millions d'euros.

Désormais, le schéma général de financement est le suivant :

- un nouvel apport de 180 millions d'euros qui sera injecté par un grand fonds européen
- et un financement bancaire de 1,2 à 1,5 milliard d'euros, qui sera apporté par des banques européennes, dont deux grandes banques françaises.
- parallèlement, la pré-commercialisation sera lancée en priorité pour les bureaux et l'hôtel.

**Les meilleurs spécialistes dans chaque domaine :** Depuis 2008, le Groupe Hermitage s'est entouré des meilleurs spécialistes pour ces Tours exceptionnelles en France, à commencer par Foster et Bouygues, qui a pris une participation dans le projet, qui a mis son expérience à sa disposition, mais a aussi dédié une équipe qui travaille au quotidien avec toutes les parties impliquées : autorités locales, architecte, équipes techniques et assistant au maître d'ouvrage.

Le Projet atteindra les meilleures spécifications environnementales, énergétiques et de bien-être.

Les objectifs immédiats sont d'obtenir les permis de construire modificatifs très prochainement, de signer les financements du projet, de signer la promesse de vente avec Paris La Défense, et de lancer la démolition du site des Damiers.

## **Hermitage Plaza, en bref**

Culminant à 320 mètres, Hermitage Plaza sera le plus haut immeuble jamais construit en Europe occidentale. Dessiné par Sir Norman Foster et offrant une mixité d'usages inédite à Paris, il sera composé de deux tours associant des appartements et des penthouses, un hôtel de luxe de cinq étoiles, des restaurants et bars panoramiques, le premier centre de thalasso panoramique en France, des espaces de bureaux modernes, flexibles et polyvalents, un espace dédié aux boutiques et aux services de luxe, des équipements culturels, dont un auditorium et une galerie d'art.

Les tours s'élèveront au-dessus d'un vaste socle aménagé en place publique, bordée de magasins, de restaurants et de cafés.

5 000 emplois seront générés par la construction et les aménagements du complexe Hermitage Plaza, et 3 000 emplois directs seront créés de façon durable.

Les Tours Hermitage Plaza visent l'ultra performance environnementale en obtenant la mention BREEAM « Excellent », une des plus hautes certifications mondiales pour une tour mixte.

---

Contacts Presse :

**Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02**

21-23 rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 000 000 €

1 et 3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 [www.hermitage.fr](http://www.hermitage.fr)  
449 818 509 R.C.S. PARIS SIRET 449 818 509 00027